## DOSSIER PROTECTION DES CULTURES

### **PROGRÈS**

# S'habiller en conséquence

La réglementation en matière d'équipements de protection individuelle ne s'est que très récemment intéressée au milieu agricole. Les agriculteurs ont désormais à leur disposition des tenues parfaitement adaptées à leur métier.

est tout récent. Désormais, le monde agricole possède ses équipements de protection individuelle spécifiques. Il aura fallu attendre 2017 et l'apparition d'une norme. Finies les tenues de cosmonautes que peu d'agriculteurs prenaient la peine de revêtir. Initialement conçues pour l'industrie chimique, ces combinaisons n'étaient pas pratiques. Elles étaient inconfortables et répondaient à l'unique exigence de protection chimique. « Aujourd'hui, l'arrivée de cette norme permet de faire un grand pas avec l'intégration de la notion d'EPI vestimentaires certifiés, affirme Vincent Jacus de chez BASF. Cette avancée réglementaire permet désormais de proposer des EPI pour la protection du corps dédiés à la manipulation des produits phytos. »

#### Une image positive

Comme quasiment tous les métiers, le monde agricole a aujourd'hui accès à ses propres équipements. Ce qui est nouveau est qu'ils sont confortables et réutilisables. Ressemblant aux



En agricole comme en viticole, l'opérateur doit porter une combinaison complétée par un habit de protection pour l'opération d'incorporation/mélange et pour le lavage.

cottes fréquemment utilisées chez les éleveurs, ils sont aussi et surtout esthétiques pour, entre autres, refléter une image positive auprès du grand public. « Comme de nombreuses professions, à l'image des peintres ou encore des boulangers, les agriculteurs ont désormais leurs vêtements de travail spécifiques », résume le spécialiste de chez BASF. Et ces vêtements respectent la norme.

Pour l'agriculteur, plusieurs missions lui sont confiées : il opère le mélange et le chargement dans l'incorporateur, il applique

### Cepovett, le spécialiste du vêtement de travail

C'est le leader français en matière de vêtements professionnels. Cepovett possède une vaste gamme et met des moyens dans la recherche et le développement pour concevoir des vêtements adaptés à chaque profession. Créée en 1948, cette société familiale est basée à Gleize (69). Elle travaille avec de nombreux groupes comme Vinci, la RATP, Air France, Aéroport de Paris, Accor Hôtels, Sodexo, Veolia, etc.



## Une toute nouvelle norme ISO pour les gants

Elle vient d'être votée et publiée. Une nouvelle norme ISO sur les EPI concerne la notion de gants partiels. Alors que jusqu'à présent ces équipements étaient uniquement fabriqués en nitrile pour répondre à la réglementation, ils vont pouvoir désormais être élaborés en bi-matière. « La paume uniquement sera en nitrile alors que le dessus du gant sera tricoté », détaille Vincent Jacus. Les avantages : plus agréables à porter, plus confortables, plus respirants, et offrant davantage de dextérité et de liberté dans les mouvements. Elle permettra de protéger les travailleurs manipulant des végétaux traités en situation sèche ou de légère rosée.

le produit sur les cultures et s'occupe également du lavage du pulvé. « L'opérateur est directement en contact avec le produit. Il se doit de porter une combinaison, complétée par un habit de protection (tablier) pour l'opération d'incorporation/mélange et pour le lavage. Il retirera celui-ci dès lors qu'il montera dans le tracteur », détaille Vincent Jacus. Une société comme Cepovett a

notamment conçu deux types de combinaisons selon leur composition relative en coton et polyester. Elles sont disponibles en six tailles pour s'adapter à une grande diversité de morphologie. Le confort et l'ergonomie ont été les priorités lors de leurs conceptions.

▶ Anne Verzeaux

### Un étiquetage des EPI harmonisé

Récemment, les sociétés adhérentes à l'UIPP ont mené une démarche de progrès nationale visant à homogénéiser et à améliorer la lisibilité de l'étiquetage. Ce travail de concertation, mené avec des agriculteurs, a permis de créer un Guide étiquetage des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Il a également permis d'accorder tous les acteurs sur un étiquetage commun des équipements de protection individuelle. Un accord a été signé et désormais tous les EPI proposeront une étiquette avec la même architecture et les mêmes pictogrammes.

SOLUTION

## Un tablier très couvrant

Manulatex a collaboré avec Syngenta et des agriculteurs pour développer un tablier offrant une protection maximale pour les opérations de remplissage et de lavage.

anulatex est spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation d'équipements de protection individuelle notamment pour l'industrie agroalimentaire. Pour répondre aux contraintes spécifiques du milieu agricole, la société basée dans le Maineet-Loire a travaillé en étroite collaboration avec Syngenta et des agriculteurs pendant plusieurs mois. «Un panel d'une trentaine d'agriculteurs volontaires, issus de toute la France, a été associé à la démarche pour intervenir dans toutes les phases de conception et de test du produit», précise Manulatex qui commercialise un nouvel équipement : le tablier S-Protect Plus.

cifiquement adapté à la préparation des bouillies pour les agriculteurs, les viticulteurs, les arboriculteurs, etc. Il s'utilise aussi pour l'étape de rinçage du matériel de pulvérisation. Son second atout: il est facile à enfiler sur un EPI vestimentaire. Il est également facile à enlever, sans avoir à retirer les bottes. Disponible en taille unique, le tablier S-Protect Plus s'ajuste à la taille de chaque utilisateur. Et ce, grâce à la découpe de la longueur des manches et de la ceinture, ainsi qu'à la présence de bandes auto-agrippantes pour s'ajuster autour du cou.

En film polyéthylène, le tablier S-Protect Plus couvre «parfaitement toutes les parties du corps en contact potentiel avec les produits phytopharmaceutiques», garantit le fabricant.

Il protège l'avant du corps, le haut du dos et les bras, et se ferme par nouage de la ceinture dans le dos. Enfin, il remplit son rôle premier. Celui pour lequel il est certifié: il résiste à la perméation (pénétration d'un liquide) d'une large gamme de produits phytopharmaceutiques.

A.V.



#### **Ajustable**

Sa première caractéristique : il répond à la norme EN ISO 27065. De catégorie 3, il est spé-

Le tablier S-Protect Plus répond à la norme EN ISO 27065. Il résiste à la perméation d'une large gamme de produits phytopharmaceutiques.